



NATURE OCÉANE
40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr

LABENNE, le _____

ARRÊTÉ N° 102/2023

Objet : Création d'un accès sécurisé pour les cycles du rond-point de l'Europe à l'esplanade François Mitterrand.

Nous, Maire de la Commune de LABENNE,

Vu le Code des Collectivité Territoriales articles L2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Route et de la voirie routière,

Vu le Code Pénal et l'article R 610-5,

Considérant qu'il appartient au Maire de prescrire toutes mesures de nature à préserver la sécurité publique,

ARRÊTONS

Article 1: Afin de préserver la tranquillité et la sécurité des usagers de la plage de Labenne, un accès est créé le long de la promenade menant à l'esplanade, côté sud en direction de la plage. L'ensemble des cycles (vélos , Vttt, FatBike , trottinettes...) devront emprunter cette voie afin d'accéder au parking sud qui leur est réservé.

Article 2: Les cycles empruntant cette voie ne sont pas prioritaires.

Article 3: La signalisation visible de jour comme de nuit sera mise en place conformément à la réglementation en vigueur par les services techniques de la commune.

Article 4: La Gendarmerie, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté et les infractions seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux textes de loi et règlement en vigueur.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Capbreton.
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de Labenne.
- Monsieur le Chef de Centre SDIS ZA des 2 Pins 40130 Capbreton.
- Monsieur le Responsable de La Police Municipale de Labenne.

Fait à Labenne le 16 juin 2023

Le Maire,

Jean-Luc DELPUECH

